

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-CENTRE

Le 22 avril 2024, à 18h35, se tient une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Bouhy et Richard Doyon, ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante, Nancy Lessard et Patricia Bolduc formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Assiste également, monsieur Jacques Poulin, directeur général et greffier-trésorier par intérim.

Le secrétaire de l'assemblée est monsieur Jacques Poulin.

La présente séance extraordinaire a été convoquée par monsieur Jacques Poulin, directeur général/greffier-trésorier par intérim pour les sujets suivants seulement :

1. Adoption de l'avis de convocation **(R)**
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Consultation publique pour le projet de règlement numéro 249-2024 modifiant le Règlement administratif en matière d'urbanisme numéro 156-2018 aux fins de modifier la définition de véhicules hors d'usage, d'ajouter la terminologie concernant les lots et de remplacer pour certaines dispositions le terme terrain par le terme lot **(R)**
4. Consultation publique pour le projet de règlement numéro 250-2024 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 161-2018 aux fins de remplacer à l'article 6, le terme terrain par le terme lot **(R)**
5. Consultation publique pour le projet de règlement numéro 251-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 157-2018 aux fins de remplacer pour certaines dispositions le terme terrain par le terme lot **(R)**
6. Consultation publique pour le projet de règlement numéro 252-2024 modifiant le Règlement de lotissement numéro 158-2018 aux fins de remplacer pour certaines dispositions le terme terrain par le terme lot **(R)**
7. Consultation publique pour le projet de règlement numéro 253-2024 modifiant le Règlement de construction numéro 159-2018 aux fins de remplacer à l'article 17, le terme terrain par le terme lot **(R)**
8. Adoption du Règlement numéro 254-2024 décrétant une dépense de 5 975 400\$ et un emprunt de 5 975 400\$ pour effectuer les travaux de remplacement de conduites et de réfection de la voirie sur les rues Fecteau, des Écoliers et Veilleux **(R)**
9. Octroi du contrat dans le cadre de l'appel d'offres no 022059-01 (SEAO) pour des travaux de remplacement de conduites et de réfection de la voirie sur diverses routes **(R)**

10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée extraordinaire(R)

2024-04-089

**ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation et approuvent le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code municipal.

ADOPTÉE

2024-04-090

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-04-091

**CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 249-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF EN MATIÈRE D'URBANISME NUMÉRO 156-2018 AUX FINS DE MODIFIER LA DÉFINITION DE VÉHICULES HORS D'USAGE, D'AJOUTER LA TERMINOLOGIE CONCERNANT LES LOTS ET DE REMPLACER POUR CERTAINES DISPOSITIONS LE TERME TERRAIN PAR LE TERME LOT**

ATTENDU QU'aucun citoyen ne s'est présenté dans le temps requis pour la consultation publique,

Il est proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de prendre acte que ledit projet ne fait l'objet d'aucune question ni contestation.

ADOPTÉE

2024-04-092

**CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 250-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 161-2018 AUX FINS DE REMPLACER À L'ARTICLE 6, LE TERME TERRAIN PAR LE TERME LOT**

ATTENDU QU'aucun citoyen ne s'est présenté dans le temps requis pour la consultation publique,

Il est proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de prendre acte que ledit projet ne fait l'objet d'aucune question ni contestation.

ADOPTÉE

2024-04-093

**CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 251-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 157-2018 AUX FINS DE REMPLACER POUR  
CERTAINES DISPOSITIONS LE TERME TERRAIN PAR LE TERME  
LOT**

**ATTENDU QU'**aucun citoyen ne s'est présenté dans le temps requis pour la consultation publique,

Il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de prendre acte que ledit projet ne fait l'objet d'aucune question ni contestation.

ADOPTÉE

2024-04-094

**CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 252-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
LOTISSEMENT NUMÉRO 158-2018 AUX FINS DE REMPLACER  
POUR CERTAINES DISPOSITIONS LE TERME TERRAIN PAR LE  
TERME LOT**

**ATTENDU QU'**aucun citoyen ne s'est présenté dans le temps requis pour la consultation publique,

Il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de prendre acte que ledit projet ne fait l'objet d'aucune question ni contestation.

ADOPTÉE

2024-04-095

**CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 253-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
CONSTRUCTION NUMÉRO 159-2018 AUX FINS DE REMPLACER  
À L'ARTICLE 17, LE TERME TERRAIN PAR LE TERME LOT**

**ATTENDU QU'**aucun citoyen ne s'est présenté dans le temps requis pour la consultation publique,

Il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de prendre acte que ledit projet ne fait l'objet d'aucune question ni contestation.

ADOPTÉE

2024-04-096

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 254-2024 DÉCRÉTANT  
UNE DÉPENSE DE 5 975 400\$ ET UN EMPRUNT DE 5 975 400\$  
POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE  
CONDUITES ET DE RÉFECTION DE LA VOIRIE SUR LES RUES  
FECTEAU, DES ÉCOLIERS ET VEILLEUX**

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Madame Nancy Lessard lors de la séance du conseil tenue le **8 avril 2024** et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé dans une lettre datée du **27 septembre 2023** que les travaux faisant l'objet du présent règlement sont admissibles à une **aide financière de 3 657 346 \$** dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (**PRIMEAU**) **2023**, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme **annexe « A »**.

Il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu unanimement d'adopter le règlement no 254-2024 **décrétant une dépense de 5 975 400 \$ et un emprunt de 5 975 400 \$ pour effectuer des travaux de remplacement de conduites et de réfection de la voirie sur les rues Fecteau, des Écoliers et Veilleux** et le conseil décrète donc ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT**

Le conseil est autorisé à **faire exécuter les travaux de remplacement de conduites et de réfection de la voirie sur les rues Fecteau, des Écoliers et Veilleux** selon :

- les plans et devis préparés par **ARPO Groupe-Conseil**, portant les **numéros 022059-01**, et signés en date du **11 mars 2024**. Les plans & devis seront fournis au ministère à sa demande.
- l'estimation des coûts préparés par **ARPO Groupe-Conseil**, incluant les coûts directs, les imprévus, les contingences, les taxes nettes, signée en date du **11 mars 2024** laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme **annexes « B »**.

#### **ARTICLE 3 MONTANT DE LA DÉPENSE**

Le conseil est autorisé à **dépenser** une somme de **5 975 400 \$** pour les fins du présent règlement.

#### **ARTICLE 4 MONTANT DE L'EMPRUNT**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à **emprunter** une somme de **5 975 400 \$** sur une période de **20 ans**.

#### **ARTICLE 5 REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT ET CLAUSE DE TAXATION**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de **28%** des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, **sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité**, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de **72%** des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, **sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées**, une taxe spéciale à un taux

suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 6 RÉPARTITION DE LA DÉPENSE DANS L'ESTIMATION**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 7 APPROPRIATION DE SUBVENTION**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, notamment la **subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 correspondant à une somme maximale de 3 657 346 \$**, versée au comptant. La lettre de confirmation est jointe au présent règlement et en fait partie intégrante sous l'**annexe «A»**.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jonathan V. Bolduc  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jacques Poulin  
Directeur général /Greffier-  
trésorier par intérim

2024-04-097

#### **OCTROI DU CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES NO 022059-01 (SEAO) POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES ET DE RÉFECTION DE LA VOIRIE SUR DIVERSES ROUTES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres public dans le cadre de la réalisation des travaux de remplacement des conduites et de réfection de la voirie sur les rues des Écoliers, Fecteau et Veilleux;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est réalisé dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023*;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'ouverture des soumissions, le 11 avril 2024, trois (3) firmes ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite :

	<b>Giroux et Lessard Ltée</b>	<b>R.J. Dutil &amp; Frères Inc.</b>	<b>Les Constructions de L'Amiante Inc.</b>
Prix soumis (tx incluses)	4 595 508,20 \$	4 832 039,38 \$	5 065 351,02 \$
Rang	1	2	3
Conforme	Oui	Oui	Oui

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme Arpo-Groupe Conseil;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Nancy Lessard,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le mandat soit octroyé à la firme Giroux et Lessard Ltée conditionnellement à l'obtention du règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

2024-04-098

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la présente séance soit levée à 18h45.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jonathan V. Bolduc  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jacques Poulin  
Directeur général /Greffier-  
trésorier par intérim